


Comment expliquer la retraite par points ?

1 Qu'est-ce qu'un point ?

Quand vous travaillez, vous payez des cotisations. Votre employeur, si vous êtes salarié, en paye aussi pour vous. **Et le montant total de ces cotisations est converti en points. Vous cumulez ainsi des points tout au long de votre carrière.** Au moment de partir à la retraite, le nombre total est converti en pension calculée en fonction d'une "valeur du point" valable pour tous.

2 Le système par points est-il une nouveauté en France ?

Non, il existe déjà. Aujourd'hui **2 types de régimes de retraite existent en France** : ceux qui calculent la retraite en fonction des trimestres acquis ; ceux qui calculent en fonction des points cumulés tout au long de la carrière grâce aux cotisations versées. Ce second type de régime est la retraite par points. De nombreux Français et Françaises sont concernés par ce système.

 *Exemples : la retraite complémentaire des salariés du secteur privé, celle des travailleurs indépendants, la retraite des professions libérales...*

3 Le système par points est-il un système par capitalisation ?

Non, il ne s'agit pas d'un système par capitalisation. **Les régimes de retraite obligatoires en France fonctionnent par répartition : les cotisations versées chaque année servent à payer les pensions des personnes actuellement retraitées.** Le Gouvernement souhaite conserver ce principe de solidarité entre les générations.

4 Quel est donc l'intérêt de généraliser une retraite par points ?

L'objectif du Gouvernement est de **mettre en place un système universel**, qui soit le même pour tous les Français et les Françaises. La généralisation du système par points permettra d'avoir **un système plus juste et plus équitable.**

Les travailleurs et travailleuses seront soumis aux mêmes règles, quel que soit leur statut.

Chaque jour travaillé permettra d'acquérir des points et d'améliorer sa pension. Chaque Français et chaque Française aura accès à son compte de points, et pourra savoir à tout moment où il en est de sa retraite future.

5 Combien vaudra un point ?

Au départ de la réforme, **10 euros cotisés permettront d'acquérir 1 point.** Les points cumulés seront indexés sur l'évolution des salaires et non pas sur l'inflation. L'hypothèse actuelle de la valeur de service du point, serait une valeur fixée à 0,55 euro. Donc 100 euros cotisés garantiraient 5,50 euros de pension par an pendant toute la retraite.

6 Quels pays en Europe appliquent un système par points comme régime de base ?

On retrouve ce système dans 5 Etats membres de l'Union Européenne : l'Allemagne, la Roumanie, La Croatie, Chypre et la Slovaquie.

